



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
Ça vaut le coup d'agir ensemble!

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2022

Date d'approbation du conseil d'établissement : Le mercredi 19 mai 2021– (Votes – Rencontre virtuelle)

Résolution : CE-19 juin 2021

Date de la rencontre d'équipe : Le vendredi 14 mai 2021 (Rencontre virtuelle) (Restrictions sanitaires Covid19)

Capacité d'accueil : 509 élèves

Clientèle prévisionnelle pour l'année scolaire 2021-2022 : 435 élèves

Clientèle pour l'année scolaire 2022-2023 : 475 élèves

Clientèle pour l'année scolaire 2023-2024 : 462 élèves

### La Direction :

Julie Régimbald, directrice  
Véronic Bisson, directrice adjointe

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Carole Roy, technicienne en éducation spécialisée, Manon Jacques, technicienne en éducation spécialisée, personnel enseignant et Nathalie Lanthier, responsable du service de garde.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des **valeurs** du **projet éducatif** de l'école :

- B.E.C. : Bienveillance – Engagement – Collaboration ;
- Promouvoir le respect et accepter les différences ;
- Sensibiliser les élèves au respect de soi, des individus et de leur environnement.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation
<p>1. Une <b>analyse de la situation</b> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence :</p>	<p>Depuis septembre 2017, l'école de Touraine accueille des élèves nouvellement arrivés au Canada. Ces nouveaux arrivants en classe d'accueil primaire relèvent un grand défi : apprendre le français tout en apprivoisant un nouvel environnement.</p> <p>La clientèle prévue pour la prochaine année scolaire 2021-2022 est d'environ 435 élèves, une légère diminution. L'école de Touraine accueillera environ 27 élèves dans l'une des trois classes spécialisées ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ces élèves fréquentant ces classes viennent du territoire du Centre de services scolaire des Draveurs.</p> <p>Les cours de l'école de Touraine et les installations de la ville de Gatineau contribuent à promouvoir un mode de vie physiquement actif et harmonieux.</p> <p><b>Édifice : GEC</b>  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2017-2018 – Édifice GEC : 78 fiches pour 24/ 220 élèves (10 %)  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2018-2019 – Édifice GEC : 40 fiches pour 16/ 197 élèves (8 %) /Atteint  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2019-2020 – Édifice GEC : 40 fiches pour 16/ 197 élèves (8 %) (COVID-19)  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2020-2021 – Édifice GEC : 33 fiches pour 10/ 190 élèves (5 %)</p> <p><b>Édifice Riviera :</b>  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2017-2018 – Édifice Riviera : 57 fiches pour 27/ 252 élèves (11 %)  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2018-2019 – Édifice Riviera : 137 fiches pour 41/ 224 élèves (18 %) / Non atteint  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2019-2020 – Édifice Riviera : 137 fiches pour 41/ 224 élèves (18 %) (COVID-19)  Compilation de fiches pour l'année scolaire 2020-2021 – Édifice Riviera : 66 fiches pour 27/ 216 élèves (excluant TSA 22 élèves) (12 %)</p> <p>Notre objectif pour la prochaine année scolaire 2021-2022 est le suivant :  GEC : Maintenir 5 % le nombre d'incidents majeurs répertoriés. Riviera : Diminuer de 5 % le nombre d'incidents majeurs répertoriés.</p> <p>Nos principaux moyens : Mettre en place des mesures de prévention afin de sensibiliser les élèves à développer les compétences pour contrer la violence et l'intimidation.</p> <p><b>Nos enjeux prioritaires :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Outiller les élèves et le personnel face au phénomène de la violence et de l'intimidation.</li> <li>2. Informer et sensibiliser les parents face au phénomène de la violence et de l'intimidation.</li> <li>3. Pour les enseignants, utiliser les plus possible les fiches blanches pour consigner les événements à caractère violent ou les situations d'intimidation.</li> </ol>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Conditions favorables	Évaluation	Recommandations
<p>2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique :</p>	<p>Service du centre d'aide  Affiches de sensibilisation pour la résolution de conflits et prévention de l'intimidation  Règles de vie et encadrement disciplinaire de l'école (Enseignement explicite)  Rencontre dans les classes avec la policière éducatrice (au besoin)  Communications internes  Promotion de la tolérance dans les gestes quotidiens  Projet VIP, semaine pour contrer l'intimidation et la violence.  Jour de la paix  Bonne communication verbale avec les éducatrices du service de garde lorsqu'il s'est passé une situation problématique  Affiches et murales – Semaines thématiques  Activités de jeux de rôles et modelage  Activités de petites mises en scène pour mieux comprendre les différentes formes d'intimidation (Classes d'accueil)  Discussion à chaque semaine sur l'intimidation (Classe d'accueil)  Garder en tête le niveau de développement du cerveau de l'enfant d'âge préscolaire pour intervenir de façon adéquate et avoir des attentes réalistes.  Modifier les bons coups et les certificats pour qu'ils soient en lien avec les valeurs du projet éducatif de l'école.  Revoir les ateliers du civisme et les certificats en lien avec le projet éducatif de l'école - BEC  Organisme Espace Outaouais mars-avril 2021.Fait  Conférence et atelier pour sensibiliser les élèves au respect de soi, des autres et de leur environnement. Septembre 2021.  Projet novateur : Capsules vidéo d'une psychologue – 6 thèmes choisis – Septembre 2021.</p>		<p>Poursuivre  Conditions importantes à poursuivre</p>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Conditions favorables	Évaluation	Recommandations
<p>3. Les mesures visant à <b><u>favoriser la collaboration des parents</u></b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire :</p>	<p>Suivis et communications avec les parents : agenda, fiches, courriels ou appels téléphoniques</p> <p>Soutien pour des situations d'intimidation ou de violence déclarées</p> <p>Rencontre d'information pour les parents : point à l'ordre du jour lors des rencontres de septembre pour informer qu'il existe un Plan de lutte à l'école.</p> <p>Dépôt du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence sur le site web de l'école.</p> <p><i>Interventions de la policière éducatrice</i></p>		<p>Conditions importantes à poursuivre</p>

À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Conditions favorables	Évaluation	Recommandations
<p>4. Les modalités applicables pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <b>dénoncer</b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber intimidation.</p>	<p>Le parent informe l'école par un message ou un appel</p> <p>Le personnel consigne les événements dans Mozaïkportail, dans SPI ou autres – Formations possibles</p> <p>On encourage l'élève à se confier un adulte de confiance</p> <p>On offre un atelier de sensibilisation sur l'utilisation des médias sociaux à partir du 2<sup>e</sup> cycle.</p>		<p>Conditions importantes à poursuivre.</p> <p>À faire.</p>
<p>5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève ou toute autre personne :</p>	<p>Fiches blanches <b>(Procédure et moyens adaptés au préscolaire.</b></p> <p>Billets de communication jaunes / Contrats d'engagement / Intervention immédiate et ponctuelle</p> <p>Communication avec les parents</p> <p>Rencontre de l'élève avec la direction</p> <p>Intervention de la policière éducatrice</p> <p>Cartable de fiches au secrétariat à poursuivre</p> <p>Consignation des événements dans Mozaïkportail et dans SPI (par les T.E.S.)</p> <p>Arrimage entre les fiches du SDG et d'école</p> <p>Communication entre le SDG et l'école</p> <p>Compilation des fiches jaunes</p>	<p>Fait : Même fiche</p>	

À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Conditions favorables	Évaluation	Recommandations
<p>6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<p>Gestion des plaintes par la direction                      Gestion des plaintes par les TES des centres d'aide et par l'ensemble du personnel de l'école                      Gestion des plaintes par la policière éducatrice</p>		
<p>7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l'<b>auteur</b> d'un tel acte :</p>	<p>Soutien et écoute active par les intervenants de l'école                      Implication de la policière éducatrice                      Communication avec les parents afin de les informer de la situation ainsi que tout le personnel de l'école en contact avec les élèves                      Disponibilité du service de psychologie</p>		
<p>8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes :</p>	<p>Respect des modalités prévues au code de vie  <b>(Actions et moyens adaptés au préscolaire)</b></p>		

À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Conditions favorables	Évaluation	Recommandations
<p>9. <b><u>Le suivi qui doit être donné</u></b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence :</p>	<p>Consigner l'information des interventions                      Faire des suivis ultérieurs auprès de toutes les personnes impliquées                      Communications avec les parents concernés, au besoin                      Consignation des événements dans Mozaïkportail                      Prévention afin d'éviter les récidives</p>		
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b><u>la forme et la nature des engagements qui doivent être prises par la direction</u></b> de l'école pour accompagner l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction s'assure que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme qui sera organisée annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elle doit également s'assurer de les transmettre aux parents des élèves au début et, au besoin, en cours d'année scolaire.</li> <li>• La direction s'assure que les sanctions disciplinaires prévues selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible soient appliquées.</li> <li>• La direction s'assure qu'un suivi soit fait auprès de l'élève victime d'intimidation ou de violence ainsi qu'auprès de ses parents.</li> <li>• La direction s'assure que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit appliqué et respecté. De plus, il devra être approuvé par le conseil d'établissement et actualisé annuellement.</li> <li>• La direction doit fournir un rapport trimestriel d'incidents d'intimidation au Centre de services scolaire. Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence sera déposé sur le site web de l'école.</li> </ul>		